



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 114230

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes que rencontrent les familles d'enfants autistes en ce qui concerne le diagnostic de ce handicap par les médecins généralistes. En effet, il lui demande s'il entend améliorer la formation des médecins généralistes dans le diagnostic de l'autisme.

Texte de la réponse

La formation médicale de base, qui est dispensée à l'ensemble des futurs praticiens, quel que soit leur exercice futur, comprend un module « Maturation et vulnérabilité ». L'enseignement de ce module intervient au cours de la deuxième partie du 2^e cycle, dont le programme, fixé en annexe de l'arrêté du 4 mars 1997 modifié, constitue celui des épreuves classantes nationales d'accès en internat. Pour ce qui concerne les objectifs généraux du module précité, il est indiqué que l'étudiant doit connaître les aspects normaux et pathologiques de la croissance humaine et de la maturation psychologique ; il doit être capable d'identifier et de savoir prendre en charge les comportements qui témoignent d'une fragilité de l'individu, en particulier à certaines périodes de la vie, afin de prévenir et dépister le passage à des conditions désocialisantes ou pathologiques. Parmi les items de ce module, l'item 32 porte sur le développement psychomoteur du nourrisson et de l'enfant : aspects normaux et pathologiques (sommeil, alimentation, contrôles sphinctériens, psychomotricité, langage, intelligence), ainsi que l'installation précoce de la relation parents-enfants et son importance et les troubles de l'apprentissage. Il est précisé au niveau des objectifs terminaux de cet item que l'étudiant devra être capable de diagnostiquer une anomalie du développement somatique, psychomoteur, intellectuel et affectif et de repérer précocement les dysfonctionnements relationnels et les troubles de l'apprentissage. La formation dont bénéficient, avant leur entrée en internat, tous les futurs médecins, et notamment ceux qui exerceront la médecine générale, comprend, en particulier, le diagnostic de l'autisme. Les stages, notamment en médecine générale, qu'effectuent les étudiants à compter du deuxième cycle leur permettent également d'être confrontés à la détection de cette pathologie. Enfin, les facultés de médecine poursuivent ces formations et stages à travers certaines formations (diplômes universitaires) dédiées en partie ou en totalité à cette pathologie et ouvertes aux médecins généralistes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114230

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7532

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10848